

PROCESS PASSERELLES / EQUIVALENCES

Un étudiant souhaite intégrer notre établissement en cours d'année ou à la fin de la première année de BTS :

- Rendez-vous entre l'étudiant, le responsable pédagogique de Pôle et le responsable des relations entreprises afin de bien définir son projet de formation et son projet professionnel

- Etude de son dossier de candidature

A l'issue de l'étude de son dossier et après admission de ce dernier :

- Réunir le responsable pédagogique de Pôle, le professeur principal du BTS convoité, le responsable des relations entreprises, le tuteur de l'apprenti, l'apprenti et la direction :

- Faire le point sur le dossier scolaire de l'apprenti
- Faire le point sur l'avancement des cours suivis et le contenu de sa formation actuelle
- Faire le point sur les connaissances acquises au regard du référentiel du BTS visé
- S'assurer que les blocs de compétences énoncées dans le référentiel ont été abordés dans les temps impartis au sein de sa formation
- Comprendre avec le tuteur le process de suivi et d'accompagnement « relations entreprises » mis en place dans la formation actuelle
- Vérifier les documents de suivi et d'accompagnement avec le tuteur
- S'assurer avec le tuteur que les missions confiées correspondent au référentiel du BTS convoité
- S'assurer avec le tuteur que les missions sont évolutives et permettent à l'apprenti sa montée en compétences o Présenter au tuteur le plan d'accompagnement « relations entreprises » de Pôle BTS Alternance mis en place au sein de son entreprise
- Présenter au tuteur et à l'apprenti l'accompagnement des étudiants au sein son BTS
- Présenter au tuteur et à l'apprenti les blocs de compétences à suivre

- Réunir le responsable pédagogique de Pôle, le professeur principal du BTS convoité et la direction afin de statuer sur l'admission de l'apprenti.

- Le responsable pédagogique, le professeur principal et le responsable des relations entreprises doivent constater que les connaissances et compétences sont acquises au regard du référentiel et de l'avancement de l'année
- Le responsable pédagogique, le professeur principal et le responsable des relations entreprises doivent constater que l'étudiant pourra intégrer notre école sans mettre en péril de déroulement de sa formation.
- Si l'étudiant souhaite soumettre une demande d'équivalence, le responsable pédagogique, le professeur principal et le responsable des relations entreprises s'assurent auprès du Rectorat que cette équivalence est possible et conforme aux exigences académiques.

- Communiquer la décision à l'étudiant.